



Pour un Green Deal Ligérien « rebondir dans une économie verte, numérique et résiliente » !

10 propositions des CCI Pays de la Loire pour un Green Deal Ligérien « rebondir dans une économie verte, numérique et résiliente » !

Depuis 2013, les CCI Pays de la Loire se sont engagées résolument dans une démarche de Troisième Révolution Industrielle et Agricole (www.triapdl.fr) qui vise à favoriser une croissance économique durable compatible avec les enjeux humains, climatiques et environnementaux.

Comme souligné par le collège entreprise du CESER, le Rebond en Pays de la Loire ne sera durable que si cette démarche est amplifiée dans les années à venir (cfr Tribune).

Avec le projet de « New Green Deal for Europe », l'Union Européenne entend aussi fixer un cadre économique, technique et légal pour la conduite d'investissements importants dans des infrastructures stratégiques et des activités économiques ayant un impact conséquent dans la lutte contre le changement climatique et la gestion de ses conséquences notamment sur la préservation des écosystèmes.

Les propositions regroupent à la fois des actions immédiates de relance, des projets à moyen terme sur des sujets porteurs et une démarche de fond pour accompagner la mutation du territoire vers l'économie décarbonée.

1. **Accompagner les entreprises pour adapter la stratégie et retrouver de la compétitivité** : s'appuyer prioritairement sur des outils opérationnels et qui ont fait leurs preuves comme Dinamic et l'adapter à la situation. Comme réalisé avec succès suite à la crise financière de 2008, les CCI ont mis en place et obtenu du Conseil régional le financement et l'assouplissement administratif du dispositif Dinamic avec la création d'un parcours « **Dinamic Rebond** ». Ce parcours compact vise à relancer et/ou à repositionner les entreprises industrielles et de services dans un accompagnement de 3 à 6 mois.
Un parcours « **Dinamic Rebond spécial tourisme** » sera également mis en place et nécessitera éventuellement un abondement régional en fonction du nombre d'entreprises qui s'engageront dans cette démarche.
2. **Intensifier la démarche Commerce du Futur** initiée par la Région, les CCI et la CMAR : accélérer la mise en place et le développement de **places de marchés numériques départementales et/ou régionales** à l'initiative des associations de commerçants et de producteurs et fabricants. Il convient de considérer que ces places de marché sont des **biens publics collectifs** mais qu'elles doivent avoir



une taille critique suffisante pour générer du flux et rester attractives pour les commerçants et les consommateurs.

Les outils d'appropriation et d'accélération vers le commerce numérique développé par les CCI dans le cadre du programme Commerce du futur viendront en accompagnement de cette démarche : Cap Digital, Digipilote, Connecting place, Ruche numérique, formation Ekod...

3. **Favoriser une relance urgente du Tourisme en région** : chargées par le Préfet et la Présidente de Région de faire un état des lieux et des propositions, les CCI des Pays de la Loire **proposent un plan d'accompagnement permettant d'éviter une année blanche au secteur autour de propositions concrètes à la maille régionale** : webinaires pour salariés sur les mesures Covid (déjà mis en place), Dinamic Rebond « spécial Tourisme » (cfr plus haut), accompagnement au numérique des restaurants (e-carte, click and collect...), plateforme « Mobilisation » de pôle Emploi, oenotourisme (avec VNE), relance de la démarche Fairbooking née en Pays de la Loire (<https://www.fairbooking.com/>), soutien à des projets d'investissements structurels sur les territoires, création de fonds dédiés pour investir dans les entreprises du secteur (ou assurer le portage immobilier des actifs de ces entreprises).
4. **Repartir à l'International** : Les CCI soutiennent que l'international est un relais de croissance de nos entreprises. **Au niveau national elles sont parties prenantes via la TFE aux propositions pour un plan national de relance des exportations** : intelligence éco, projection, mobilisation des talents, marque France et marques sectorielles, financement et couverture des risques.

Avec le Conseil régional et dans le cadre de la TFE elles s'associent pleinement au plan de relance régional qui sera annoncé par la Région : booster l'internationalisation des entreprises pour amener le volume des exportations PME-ETI à 4Md d'ici 5 ans, repenser notre équilibre local international, travailler l'attractivité économique du territoire.

Pour les Pays de la Loire, on notera à titre d'illustration la conception, la commercialisation et la réalisation d'une prestation « **Kit e-Export PDL pour impacter à distance** » afin de préparer les PME ligériennes aux conditions export post-covid (préparation au pitch en visio conférence, programme de rendez-vous B2B en ligne, etc.). Cette prestation pourra bénéficier d'un co-financement public dans le cadre d'une convention avec la CCIR Pays de la Loire et pourra être proposée de manière individuelle ou collective aux entreprises ligériennes. Cette prestation est « développement durable » dans la mesure où elle amène les entreprises à recourir à des actions de prospection dématérialisées à empreinte carbone réduite.

5. **Refinancer les PME qui maillent le tissu régional** : En complément des dispositifs mis en place par la BPI, mettre en place **un fonds « KPDL »** permettant une prise de participation publique (collectivité locales, banque publique) et privée (entreprises de proximité, banques, salariés, citoyens désireux de flécher leur capacité d'épargne vers l'économie locale), **en fonds propres ou quasi fonds propres au sein du capital de PME régionales qui maillent l'économie de notre région. Cette prise de participation, inférieure à 200K€, doit permettre de stabiliser ces entreprises impactées par la crise, de passer la période et de reprendre leurs politiques d'investissements.**



Ce fonds pourrait être constitué sous forme d'obligations convertibles et par la transformation d'avances remboursables.

6. Mettre en place des **mesures régionales en faveur de l'Apprentissage** complémentaires des dispositifs étatiques pour maintenir une offre de formation en adéquation avec les attentes des entreprises mais aussi en préservant les capacités de formation sur les différents territoires.

Ainsi les CCI soutiennent les différentes mesures remontées et adoptées au niveau national : l'aide à l'embauche sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés, l'allongement du temps qui est laissé aux jeunes pour trouver une entreprise avec la crise de 3 à 6 mois, le soutien financier à l'achat d'équipement informatique.

Sur l'apprentissage, elles souhaitent qu'en région soient lancées les **actions d'initiative régionale** suivantes :

- 1) **Lancer une campagne régionale de communication grand public** sur l'apprentissage en mobilisant l'état, les branches et les OPCOs (en complément de la campagne CCI France en cours d'élaboration) assortie d'une politique volontariste en matière d'orientation auprès des collègues et des lycées ;
- 2) Participer en partie au financement d'un ordinateur, d'une tablette pour les apprentis ayant des ressources insuffisantes en complément du financement OPCO ;
- 3) Maintenir une enveloppe financière en 2020 et 2021 par CFA pour l'accompagnement social des jeunes en difficultés ;
- 4) Accompagner les CFA sur le financement des nouveaux projets immobiliers (mobilisation du CPER, du FEDER...) ;
- 5) Identifier et organiser l'anticipation par la mobilisation des dispositifs de formation des nouveaux métiers en tension pour 2021-2023 dans le cadre de la relance. (ex : dans le commerce de proximité, il est évoqué le développement des drives avec métier hybride de livreur et gestionnaire de commandes).

Pour la Formation Professionnelle Continue fortement impactée par la crise sanitaire :

- Mettre en place un pacte régional « plan de sauvegarde de la formation professionnelle » réunissant les branches professionnelles, le conseil régional, l'état et les consulaires afin d'éviter la fermeture des organismes de formation ;
- aider les PME à bénéficier d'un accompagnement RH financé à 100% par exemple en proposant **un AlloCPF** pour aider les entreprises à accompagner leurs salariés dans l'utilisation du Compte Personnel de Formation ;
- avec la contribution de Pole Emploi plutôt qu'indemniser par le chômage, former les salariés et les demandeurs d'emploi pour les métiers en tension, en évolution technologique, e-commerce, numérique...et en particulier dans le cadre de l'activité partielle de longue durée qui devrait être mis en place.

7. **Accélérer les projets pour une relance décarbonée et orienter l'économie régionale dans une croissance verte numérique et résiliente. Il s'agit de booster administrativement, budgétairement et techniquement des dossiers déjà repérés** dans le cadre notamment du Contrat d'Avenir, du



CPER, mais aussi des CTE... Ces projets étant souvent déjà connus des services de l'Etat et de la Région, gagneraient à être identifiés et animés régionalement (comité d'accélération, plateforme de mise en synergie d'acteurs, ...)

Une vingtaine de projets ont déjà été identifiées dans les catégories suivantes : productions d'énergie renouvelable, nouvelles mobilités, performance énergétique des bâtiments, aménagements territoriaux (portuaires, proximité, villages connectés, smart cities, agriculture 4.0 et Usine 4.0, formation) (cfr annexe).

8. Favoriser la reprise d'entreprises, la création et l'agilité RH

Dans le cadre du Covid beaucoup d'entreprises auront été durablement fragilisées. Cette situation est susceptible de compromettre des transmissions. Mettre en place des dispositifs financiers favorisant ces opérations notamment en proposant des dispositifs qui permettent une reprise de l'entreprise par des salariés et ainsi maintenant des centres de décision en local.

Il convient de faciliter les reprises d'entreprises par des personnes morales, en particulier dans le cadre des filières structurantes de notre territoire avec par exemple des actions de formations à la reprise d'entreprises (avec le CRA et les conseils d'entreprises) **pour les cadres sans emplois en recherche d'entreprises qui nécessitent un second souffle et action coup de poing pour donner envie aux étudiants fraîchement diplômés de rentrer dans le monde de l'entrepreneuriat**

9. Généraliser les pratiques d'agilité et de mobilité dans les entreprises :

La conversion rapide et massive au télétravail pendant la période de confinement va marquer durablement le lien et la relation au travail. Dans le cadre des démarches QVT (Qualité de vie au travail) et afin de répondre partiellement aux enjeux RSE des entreprises (notamment déplacements), ce nouveau dispositif complémentaire du travail en présentiel va nécessiter des adaptations en termes de management.

Un Dinamic RH destiné à accompagner ces nouveaux modes de management hybride dans les entreprises est à l'étude et pourrait être lancé d'ici la fin de l'année à titre expérimental.

Cette initiative est complémentaire de l'offres formation/accompagnement des CCI sur ces thématiques (mise en place du télétravail, manager à distance, sensibilisation à la sécurisation du risque numérique...).

Par ailleurs, la région a une carte à jouer suite au COVID pour accueillir des entreprises qui ont mal vécues la période à Paris par exemple et qui peuvent s'installer dans la Région pour bénéficier de plus d'espaces à moindre coût, de temps de trajets réduits...

Le développement des tiers-lieux de télétravail particulièrement en milieu rural (Villages connectés) est un axe à favoriser dans un double objectif d'amélioration de la QVT et de la réduction de l'impact carbone.

10. Engager résolument notre région dans les Objectifs de Développement Durable de l'ONU en exploitant les opportunités offertes par le Green Deal :

Accompagnement des entreprises dans les 17 objectifs onusiens notamment sur des thématiques d'avenir pour nos entreprises comme l'économie circulaire (ACTIF), l'énergie du futur, la silveréconomie, l'eau et la biodiversité, ... par des programmes de sensibilisation et d'appropriation de nouvelles pratiques.



Exploiter les leviers de la transition écologique comme moteur des politiques publiques régionales en faveur de la réindustrialisation de nos territoires en redécouvrant les 6 piliers de la TRIA : énergies renouvelables ; bâtiment à énergie positive ; réseaux intelligents big data et objets connectés ; écomobilité des biens et des personnes ; conversion et stockage d'énergie ; agriculture écologiquement intensive ... (dont les projets à booster supra)
Pour ce volet d'actions, le lien sera établi avec **les démarches holistiques « Ma Région 2050 » du Conseil régional et « Vision PDL 2050 » des CCI des Pays de la Loire.**